

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE
« Recherche d'un mandat de grève »
Du 24 AU 28 septembre 2023
PROCÈS-VERBAL

1. Mot d'ouverture

Éric Clermont souhaite la bienvenue à tous. Il explique que cette assemblée générale sera axée sur les négociations de 2023 ainsi que sur l'intensification des moyens de pression. Il souligne deux (2) éléments importants à considérer, soit :

- 1) Le fait que nous sommes en Front commun syndical
- 2) La constitution d'un fonds local de grève (voté lors de l'assemblée générale de septembre 2022)

Il rappelle l'importance de rester mobilisé et que les membres doivent être au rendez-vous dans les prochaines semaines pour une campagne de visibilité par des moyens de pression.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Mot d'ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapports sur la négociation de la table centrale et de la table sectorielle
4. Rapport sur la mobilisation
5. Présentation de la recommandation sur le mandat de grève
6. Informations sur les services essentiels
7. Fonds local de grève : règles de participation à la grève
8. Présentation du Fonds de défense professionnelle (FDP) et adoption des règles de participation à la grève
9. Vote de grève électronique : fonctionnement
10. Levée de l'assemblée le 28 septembre 2023

3. Rapports sur la négociation de la table centrale et de la table sectorielle

Résumé d'Éric Clermont et de Jean-Marc Daoust de plusieurs enjeux caractérisant la ronde de négociation de 2023.

Dont :

- Incapacité patronale à obtenir des mandats pour faire avancer la négociation, et ce, plus de dix mois après le début de la négociation.
- Des attaques aux conditions de travail.
- Aucun retour positif sur les solutions des travailleuses et des travailleurs.
- Des messages publics gouvernementaux qui ne reflètent pas ce qui se passe aux tables de négociation.

4. Rapports sur la mobilisation



L'intensification des moyens de pression

- En mai 2023, le Front commun obtenait le mandat d'intensifier les moyens de pression et de planifier le recours stratégique à la grève au moment jugé opportun en fonction de l'évolution de la négociation
- La multiplication et l'intensification des moyens de pression depuis lors, notamment dans les milieux de travail, mettent de la pression sur le gouvernement
- La mobilisation continue à s'intensifier
- Malheureusement, comme l'indique le rapport de négociation, cette intensification n'a pas encore suffi à ébranler le gouvernement qui se sent tout-puissant
- La menace d'une grève des travailleuses et des travailleurs réunis en Front commun est de nature à inquiéter réellement le gouvernement et à faire progresser la négociation



C'est quoi, la grève ?

- C'est le moyen de pression ultime qui, tout au long de l'histoire du mouvement syndical, a permis de lutter contre l'arbitraire patronal et de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs
- C'est l'un des piliers de la justice sociale et de la démocratie
- C'est la démonstration ultime du caractère essentiel de la contribution des travailleuses et des travailleurs
- C'est souvent la seule manière de gagner nos luttes, d'améliorer nos conditions de travail et d'avoir de meilleurs salaires

5. Présentation de la recommandation sur le mandat de grève



Recommandation sur le mandat de grève

Je mandate le **STT-CEMTL CSN** pour déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).

Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation.

Catégorie 2 :

Proposé par : Marisol Morel

Appuyé par : Serge Tremblay

Adopté

Catégorie 3 :

Proposé par : Chantal Vachet

Appuyé par : Éric Quattrochi

Adopté



Recommandation sur le ralliement ¹

Je mandate le **STT-CEMTL CSN** pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des syndicats concernés de la **Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)**.

¹ La recommandation sur le ralliement peut être votée lors de l'assemblée générale portant sur le mandat de grève ou rapidement à un moment ultérieur, selon les modalités applicables à la fédération

Catégorie 2 :

Proposé par : Jean-François Martin

Appuyé par : Brigitte Rondeau

Adopté

Catégorie 3 :

Proposé par : Ghislaine Lévesque

Appuyé par : Estelle Picard

Adopté

6. Information sur les services essentiels

C'est quoi, les services essentiels ?

- À défaut d'entente entre les parties, le Tribunal administratif du travail (TAT) détermine les niveaux de services essentiels à maintenir
- Ces niveaux sont exprimés en pourcentage (%) de temps de travail et ils varient de 40 % à 90 %
- Les pourcentage (%) sont différents selon le service ou le regroupement de services
 - Le C.t. utilise les termes « unités de soins et catégories de soins ou de services » pour identifier le regroupement de services
- Il faut maintenir 100 % des services à l'urgence et aux soins intensifs
- **Le temps de grève sera plus grand lors des six (6) premiers jours de grève et plus faible par la suite, s'il y a lieu**

7. Fonds local de grève : règles de participation à la grève

Pourquoi planifier la grève ? :

- Parce qu'elle doit être planifiée d'avance pour s'assurer d'être prêts au moment où son usage serait jugé opportun en fonction de l'évolution de la négociation.
- Parce que planifier la grève, c'est notamment réfléchir aux différentes formes de grève, aux stratégies de déploiement et aux actions à mener lors de journées de débrayage.

Le moment jugé opportun de faire la grève, c'est quand ?

- C'est lorsque la négociation en a besoin.
- C'est lorsque nous, d'une seule voix, pouvons l'exercer à son plein potentiel afin qu'elle ait un maximum d'impact.

Recommandation du Front commun :

CONSIDÉRANT la force de l'alliance en Front commun CSN-CSQ-FTQ et APTS

- **Que le STT CEMTL CSN donne le mandat en Front commun :**
 - D'intensifier dès maintenant les moyens de pression afin de parvenir à une entente permettant d'améliorer significativement tant les conditions salariales que les conditions de travail et de pratique ;
 - De planifier le recours stratégique à la grève au moment jugé opportun en fonction de l'évolution de la négociation. Le recours à la grève devra faire

l'objet d'un vote distinct à être tenu lors d'une tournée d'assemblées générales.

Proposé par : Stéphane de Bondy

Appuyé par : Mélissa Paul

Adopté

8. Projet de Loi 15 (survol)

Quels sont les réels problèmes du réseau ?

- Pénuries de main-d'œuvre et effets néfastes de l'austérité (attraction, rétention)
- Modèle des CLSC délaissé, pourtant un exemple cité partout dans le monde
- Gestion basée sur le monde des affaires, inadaptée aux enjeux de santé et services sociaux
- Trop grande centralisation qui empêche le terrain de trouver et déployer les meilleures solutions
- Perte de pouvoir des populations et instances locales
- Perte d'expertise et coûts liés à la sous-traitance (ex. MOI)

Comment améliorer la performance ?

- Plus de commandes et de contrôles « d'en haut » ou plus de soutien et de confiance « sur le terrain »
- Avec les idées de quelques « Top guns » du privé ou avec les idées des personnes qui œuvrent sur le terrain ?
- À travers une mégastucture qui contrôle les pouvoirs ou avec des petites équipes autonomes déployées sur le terrain, et dotées de réels moyens?
- Avec des mesures « mur à mur » à l'échelle nationale ou en tenant compte des besoins spécifiques de chaque localité ?
- Avec plus de place au secteur privé ou avec une vision qui mise sur le renforcement des soins et services publics ?

9. Clôture de l'assemblée le 28 septembre 2023

Levée de l'assemblée générale proposée par : Annie Pinet

Éric Clermont
Président

Johanne Gallant
Secrétaire